

L'homologation n'est accordée qu'aux voitures ayant fait l'objet d'une homologation routière gouvernementale dans le pays concerné, à la demande exclusive du constructeur ou de l'importateur reconnu; des homologations routières réalisées à titre individuel ne seront pas acceptées.

La FISA pourra accorder des dérogations à ces règlements sur demande d'une ASN d'un pays non constructeur.

—Un conducteur ne peut participer qu'au volant d'une voiture homologuée par l'ASN du pays qui lui a délivré sa licence.

3) NOMBRE DE PLACES

Ces voitures doivent comprendre au moins 4 places, selon les dimensions définies pour le Groupe N.

4) MODIFICATIONS ET ADJONCTIONS AUTORISÉES OU OBLIGATOIRES

Toute modification non explicitement autorisée est interdite.

Les seuls travaux qui peuvent être effectués sur la voiture sont ceux nécessaires à son entretien normal ou au remplacement des pièces détériorées par usure ou par accident. Les limites des modifications et montages autorisés sont spécifiées ci-après. En dehors de ces autorisations, toute pièce détériorée par usure ou par accident ne peut être remplacée que par une pièce d'origine identique à la pièce endommagée.

Les voitures devront être strictement de série et identifiables par les données précisées par les articles de la fiche d'homologation.

5) POIDS MINIMUM

Les voitures devront avoir au moins le poids précisé sur la fiche d'homologation, plus le poids des dispositifs de sécurité.

6)

6.1) MOTEUR

Il est permis de remplacer ou de doubler **le câble de commande de l'accélérateur** par un autre provenant ou non du constructeur.

—**Allumage:** liberté pour la marque et le type des bougies, pour le limiteur de régime et pour les câbles H.T.

—**Système de refroidissement:** le thermostat est libre, ainsi que la température et le système de commande du déclenchement du ventilateur. On peut prévoir tout système de verrouillage du bouchon de radiateur.

6.2) TRANSMISSION

—**Embrayage:** garnitures libres ainsi que leur mode de fixation.

6.3) SUSPENSION

Des barres anti-rapprochement et anti-écartement peuvent être montées à l'avant sur les voitures du Groupe N à condition qu'elles soient démontables et boulonnées sur les points d'attache de suspension ou sur les ressorts de suspension.

—**Amortisseurs:** libres, pour autant que leur nombre, leur principe de fonctionnement, les points d'attache, les dimensions (diamètre extérieur) et la position de l'assiette de ressort soient maintenus.

Pour les suspensions du type McPherson, le manteau d'origine de la jambe de force doit être conservé.

6.4) TRAIN ROULANT

Les jantes doivent être celles homologuées par le constructeur. Les pneus seront libres à condition de pouvoir être montés sur ces jantes.

6.5) SYSTEME DE FREINAGE

Les garnitures de freins sont libres de même que leur fixation (rivées, collées, etc), à